

## But de l'association eAVS/AI

eAVS/AI exerce son activité pour ses membres dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), et travaille en étroite collaboration avec l'OFAS et des tiers dans les domaines suivants:

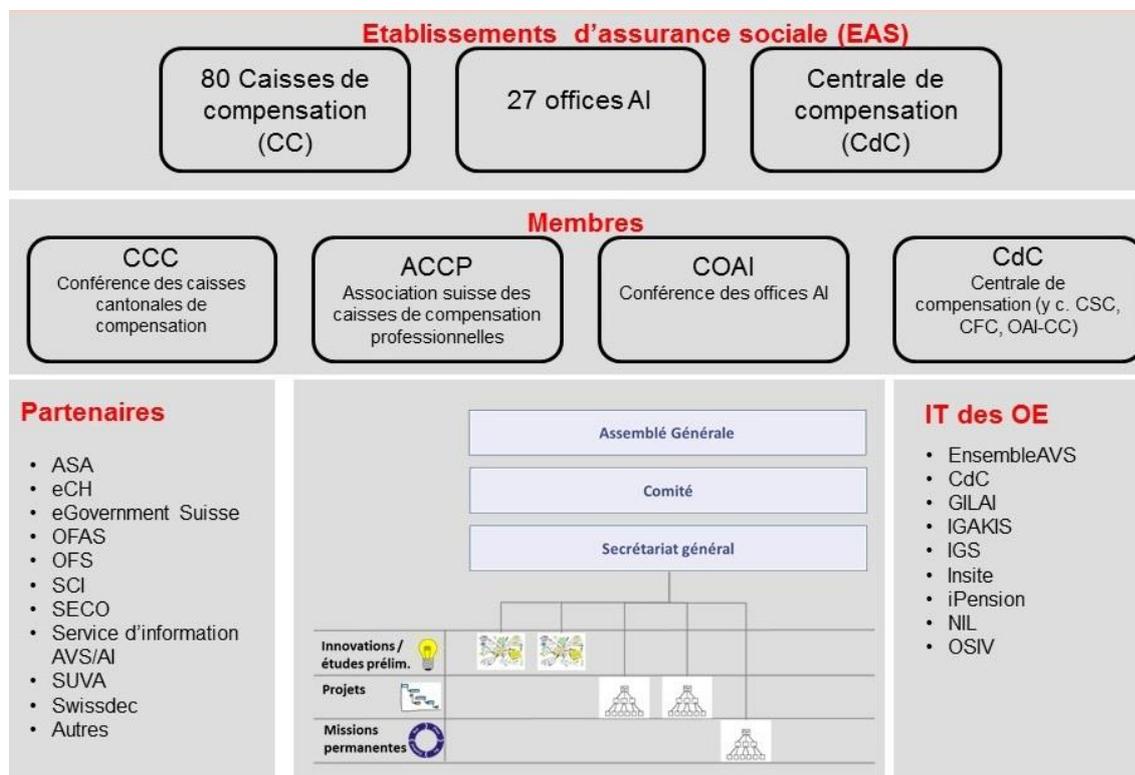
- comme partenaire de normalisation du 1<sup>er</sup> pilier;
- dans la coordination, la synchronisation et la mise en œuvre de projets pour l'AVS/AI et des tâches déléguées;
- dans la communication et la coordination entre les membres, les organes d'exécution (OE) et les SI des organes d'exécution (SI des OE);
- dans le soutien et la garantie de l'exploitation des projets coordonnés et mis en œuvre.

eAVS/AI

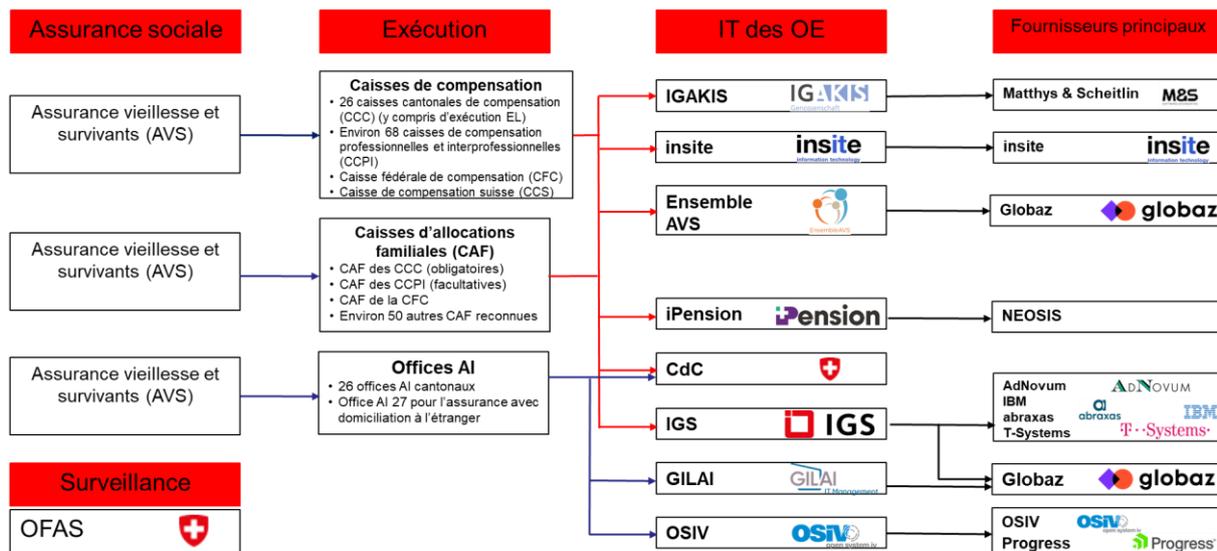
- représente les intérêts communs des membres vis-à-vis des tiers,
- peut prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de son but,
- entretient les contacts et l'échange d'expériences avec les autorités et institutions exigeant une technologie de procédés actuelle et conviviale lors de l'exécution.

## Organisation

L'association eAVS/AI constitue la clé de voûte pour l'échange d'informations et la coordination, pour la mise en œuvre commune et le fonctionnement des projets d'échange de données et de numérisation/TIC de ses membres, et pour les tiers dans le domaine des assurances sociales.



*Cela nécessite une collaboration étroite aussi bien entre les diverses assurances sociales que dans le domaine des SI des OE et de leurs principaux fournisseurs.*



## Stratégie

### eAVS/AI

- **encourage et soutient des interactions numériques, sécurisées et intelligibles, si possible en temps réel, dans le domaine du premier pilier assurances sociales / allocations familiales.**
- modernise les échanges de données, fait avancer la numérisation en étroite collaboration avec les autorités de surveillance et assure ainsi un niveau élevé de délestage administratif pour les organes d'exécution, les entreprises et les assurés, mais aussi pour les tiers et les partenaires du premier pilier / AFam.
- développe et entretient des normes, des solutions et des services en vue de la numérisation de tous les processus de communication et d'échange de données. Ces activités englobent:
  - les interactions avec les entreprises affiliées et les personnes assurées
  - les échanges de données avec les différents acteurs au sein du premier pilier / AFam ou avec les interfaces pour l'exécution du 1<sup>er</sup> pilier / AFam
  - examine et encourage l'utilisation des infrastructures numériques existantes et planifiées d'autorités et d'acteurs privés pour le premier pilier / AFam, et œuvre en faveur de la conception appropriée de registres et d'applications communes.
  - encourage la collaboration continue (interopérabilité) des infrastructures numériques en soutenant la normalisation d'autres comités et en définissant et en propageant ses propres normes.
  - assure la réalisation et l'exploitation de solutions.
  - poursuit le développement juridique et organisationnel en vue de l'échange de données à l'interface entre le métier et la technologie du premier pilier / AFam et garantit les flux d'information avec les membres de l'association et les activités requises.



Illustration 1 – Rôle et activités - stratégie eAVS/AI

## Défis de l'avenir

Afin d'être à la hauteur des défis de l'avenir, il y a lieu de prendre des mesures dès aujourd'hui. Cela concerne aussi bien les partenariats stratégiques que les structures et les voies de communication internes.

«Avec la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration, ce canal numérique est censé devenir le premier choix lors de la prise de contact avec l'administration publique. L'objectif des indices repères est que Confédération, cantons et communes offrent à l'économie et à la population des services numériques aussi conviviaux, ciblés, standardisés et économiques en ressources que possible.»<sup>1</sup>

Dans le domaine de la numérisation, eAVS/AI se synchronise avec les stratégies de la Confédération (Administration numérique suisse). Cela se passe en étroite collaboration avec l'OFAS, entre autres comme guide thématique commun AVS/AI dans la stratégie de cyberadministration. La CoCo eGov élabore la stratégie TNI pour le compte du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> pilier assurances sociales / AFam. TNI signifie transformation numérique et innovation. En l'espèce, il s'agit de coordonner la situation du «monde extérieur», des stratégies numériques de Suisse, avec les activités de surveillance et d'exécution. Grâce à la stratégie TNI, les garde-fous du futur seront en place dans les domaines TIC et Numérisation. L'un de ses projets partiels est la stratégie de portail, qui coordonnera la collaboration

<sup>1</sup> Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, secrétaire d'État et directrice du SECO, membre du comité de pilotage de Cyberadministration suisse, dans une étude de la ZHAW et de KPMG sur l'administration numérique en Suisse, 2020

dans le 1<sup>er</sup> pilier / AFam dans le domaine des portails. La thématique Information Security et protection des données est traitée activement aussi bien du côté de la surveillance (Modernisation de la surveillance, MdS – Surveillance des systèmes informatiques (SSI)) que de l'exécution (projet Information Security – norme de la branche).

Ces changements impliquent un grand nombre de modifications législatives, entre autres dans le domaine de la numérisation. À l'avenir, eAVS/AI exercera une fonction de radar pour les modifications législatives et la transformation dans le contexte de la cyberadministration, dans l'environnement technologique et dans le premier pilier assurances sociales / AFam.

Il s'avère qu'il faudra aussi surveiller le thème du manque de ressources. Le grand nombre de changements légaux ainsi que les autres projets révèlent les limites de capacité.

## Objectifs 2022

### Numérisation

En septembre 2020, le Conseil fédéral a publié la stratégie «Suisse numérique» remaniée. Dans celle-ci, il invite notamment «tous les groupes d'intérêts de la Suisse numérique à aborder en commun les projets de mise en œuvre pertinents et les thèmes transversaux». Il y a environ un an auparavant, le Conseil fédéral avait déjà voté la stratégie de cyberadministration 2020–2023. En adoptant le modèle «Digital First», il a souligné l'importance du canal électronique à travers lequel l'administration est censée à l'avenir offrir la majorité de ses informations et services. eAVS/AI tient compte de ce principe aussi bien dans le perfectionnement des tâches permanentes que dans le cadre de projets en cours et nouveaux, fournissant ainsi une contribution active aux efforts de la Confédération dans le développement de l'administration numérique.

Sur cette toile de fond, eAVS/AI assume en commun avec l'OFAS la responsabilité thématique dans les domaines Cyberadministration / Administration numérique suisse et TNI.

### Mise en œuvre du paysage de comités avec l'OFAS

L'association se positionne comme le partenaire pour une mise en œuvre optimale de projets communs d'échange de données dans le 1<sup>er</sup> pilier assurances sociales / AFam. Le paysage de comités est vécu activement depuis trois bonnes années, et la communication ainsi que l'interaction entre les acteurs sont optimisées en permanence.

### Garantie à long terme des technologies de base

L'association vérifie, planifie et réalise – en collaboration avec ses parties prenantes – le perfectionnement des technologies de base telles que sedex, sM-Client, ELM et Register (MZR), en tenant compte des besoins communs, et surtout au vu de la numérisation croissante (modernisation de l'échange de données).

### Élaboration de concepts et d'approches de solutions communs

L'association constitue le vaisseau permettant d'élaborer avec ses membres - également hors de l'échange électronique de données - des concepts et des approches de solutions communs.

### Mise en œuvre des objectifs eAVS/AI 3.0

Les structures et les tâches de l'association eAVS/AI sont améliorées et optimisées en permanence conformément aux directives du projet eAVS/AI 3.0. Dans la prochaine étape, il s'agira de créer et de consolider l'exploitation dans plusieurs organisations. Ainsi, la mise en œuvre des objectifs est garantie.

## Mise en œuvre au moyen de tâches permanentes

### Groupe de maintenance ELM

Dans le cadre du groupe de travail AVS/CAF, il existe une collaboration active au sein de l'association Swissdec au niveau du perfectionnement technique de la norme salariale ELM (PUCS).

### Groupe de maintenance échange de données (ED)

C'est au groupe de maintenance ED que sont confiés la prise en charge et le perfectionnement de l'échange électronique de données (ED) via sedex entre toutes les caisses de compensation et tous les offices AI. De plus en plus, des tiers (par exemple Suva, RSA) sont également connectés à sedex par les projets d'échange de données. Le GM ED reçoit les souhaits de modifications / demandes de nouveaux types de documents et contrôle / réalise leur mise en œuvre.

## Groupe de maintenance ACOR

Le module de calcul de rentes de la CdC (ACOR), qui est à la disposition des organes d'exécution, ainsi que le module d'estimation des rentes (ESCAL), qui est à la disposition de tous, sont perfectionnés en collaboration avec eAVS/AI.

## Groupe de maintenance eLP

Le groupe de maintenance eLP à créer prendra en charge la norme suisse de l'OFJ, assurera la prise d'influence d'eAVS/AI et collaborera activement au perfectionnement de la norme.

## Groupe de maintenance Information Security

Le groupe de maintenance Information Security assure la maintenance / l'actualisation de la policy et des directives. En outre, le groupe de maintenance est responsable de la planification annuelle des audits. Il définit les conditions-cadres et les dominantes comme exigences minimales pour les audits. Le groupe de maintenance Information Security peut assumer des missions des SI des OE, lorsque celles-ci lui sont déléguées.

## Groupe de maintenance KMT

Le groupe de maintenance KMT encadre la plateforme Partner Management, laquelle est composée de

- Partner Contract Management
- Partner Search
- Partner Self Service

Il est en charge de l'exploitation et du développement de la plateforme.

En cas de besoin, d'autres groupes de maintenance peuvent être créés.

## Mise en œuvre au moyen de projets

### Stratégie de portail

Divers projets des assurances sociales du premier pilier / AFam, à l'instar de FADA ou MOSAR, au même titre que le besoin de communication électronique émanant des parties prenantes, ont montré la nécessité de recourir à des solutions de portail. Elles sont soumises aux mêmes défis, par exemple la gestion des comptes utilisateur, la procédure de login ou l'intégration (onboarding) des utilisateurs. Une stratégie de portail pour le 1er pilier des assurances sociales / AFam, formulée avec tous les groupes d'intérêts, permet d'appréhender de manière uniforme les points communs des solutions de portail et de rendre exploitables les synergies potentielles.

### Développement continu AI

Le développement continu AI a été mis en œuvre au 1.1.2022. En 2022, il s'agit de mettre en œuvre les points ouverts et de poursuivre le développement des solutions Enregistrements sonores (IVA) et Suisse Med@p comme prévu.

### Modernisation de l'échange de données

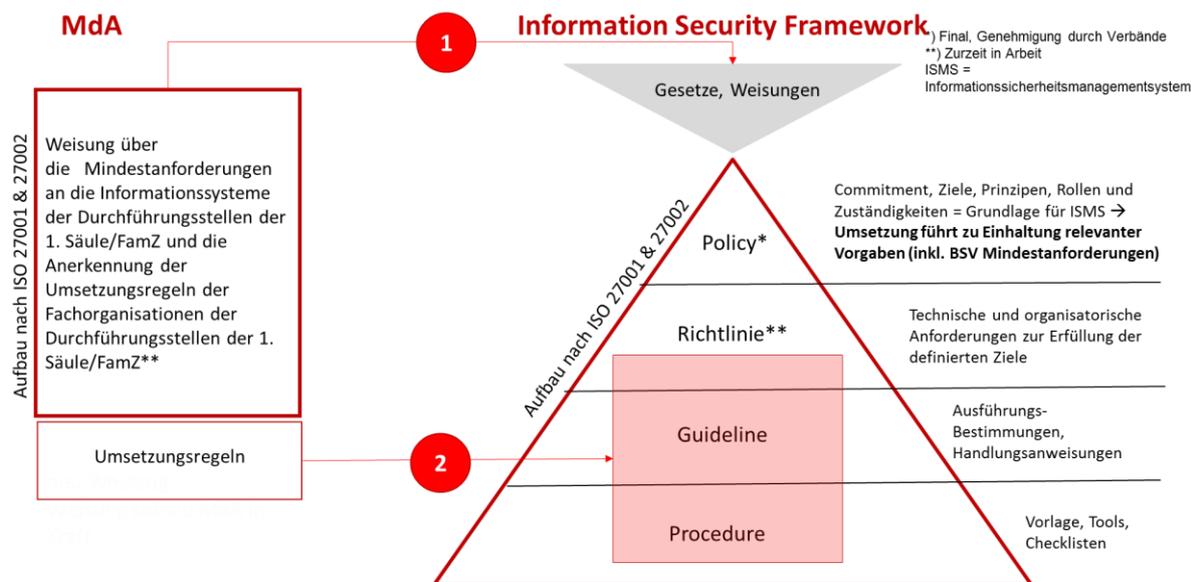
La modernisation et l'extension de l'échange de données existant aujourd'hui permettent d'améliorer, d'étendre et de garantir à long terme l'échange numérique – sans rupture de médias – des données et des informations entre les organes d'exécution, la CdC, les administrations de la Confédération et les autres partenaires de coopération. Ces activités ont aujourd'hui un rapport clair avec la stratégie de cyberadministration de la Confédération et soutiennent les principes que le Conseil fédéral a adoptés pour la stratégie 2020-2023: orientation vers les avantages, standardisation et interopérabilité.

### Échange de données Recours (ED Recours)

L'ED Recours est censé permettre à l'avenir l'exécution électronique des flux d'informations en relation avec les recours de l'AI ou de l'AVS contre les tiers civilement responsables.

## Information Security (sécurité de l'information)

Les OE du 1<sup>er</sup> pilier souhaitent se présenter à leurs clientes et clients, au législateur, au public, etc. comme une entreprise et un partenaire fiable. Cela vaut en particulier pour les systèmes TIC et leurs processus ainsi que pour les processus de traitement des données de clients. Le projet synchronise, en commun avec EXPERTsuisse et l'OFAS, les activités dans le domaine Information Security. Parallèlement au projet eAVS/AI, une discussion est en cours sur la modernisation de la surveillance au Parlement. Dans le cadre de la MdS, l'OFAS édictera des directives sur les exigences minimales dans le domaine «Sûreté de l'information et protection des données» (SIPD) des systèmes d'information (SI) du premier pilier assurances sociales / AFam. L'interaction entre la modernisation de la surveillance (MdS) et l'Information Security Framework eAVS/AI sera ensuite mise en évidence.



## Traitement automatique des formulaires

Le Centre d'information AVS/AI met à disposition sur son portail différents formulaires utilisés dans toute la Suisse dans le domaine de l'AVS et de l'AI. L'automatisation des formulaires, réalisée en collaboration avec le Centre d'information et la CdC, sera mise à la disposition du grand public en 2022.

## Numérisation APG Exécution

Le programme Numérisation APG contient la numérisation du processus APG, allocations pour perte de gain. Dans le rapport «Procédure d'annonce et des mesures de surveillance dans le domaine des allocations pour perte de gain (APG)» datant de 2013, le CDF a recommandé d'introduire à moyen terme pour l'exécution de l'APG/MSE une plateforme en ligne permettant un échange de données automatisé, sans rupture de médias.

Le projet eAVS/AI Numérisation APG Exécution contient surtout l'échange de données et la communication des OE avec les employeurs et les prestataires de services (SE & NE) dans le cadre de la numérisation APG.

## Reconnaissance du statut d'indépendant / Flexi-Test

Le rapport publié le 27 octobre 2021 par le Conseil fédéral «Numérisation – examen d'une flexibilisation dans le droit des assurances sociales («Flexi-Test»)» montre qu'il existe un potentiel d'amélioration en matière de détermination du statut des travailleurs (salarié ou indépendant). Dans ce contexte, on étudie la mise en place d'une plateforme destinée à soulager les créateurs et les employeurs – que ce soit avec des informations ou la possibilité d'un examen préalable en ce qui concerne la reconnaissance du statut d'indépendant.

## AVS 21

Le Parlement a adopté la réforme AVS 21 le 17 décembre 2021. Le but est d'assurer l'équilibre financier de l'AVS et de maintenir le niveau des prestations de l'AVS. Un référendum a été lancé contre le projet. Le délai référendaire a expiré le 7 avril 2022. Il s'agit de mettre en œuvre la modification législative prévue sur le plan technique. L'eAVS/AI va coordonner et accompagner ces travaux.

## ACOR – Silent Mode

Le Silent Mode a été confirmé depuis longtemps comme un élément essentiel pour augmenter l'efficacité des processus. Ceci permettrait un calcul de rente sans intervention manuelle. Il s'agit à présent de mettre en œuvre le «Silent Mode».

## Autres projets

Initialisation, poursuite et mise en œuvre par eAVS/AI des projets suivants:

- Jeu de caractères uniforme pour les registres des personnes
- Suivi fonctionnement IPV
- Connexion impôt à la source de tiers
- Introduction service standard eAVS/AI IncaMail pour autres opérations au sein de l'AVS et de l'AI
- MOdernisation des Services offerts aux AssuRés de l'AVS (MOSAR)

## Autres thèmes sous observation

- eRegress nouveau
- e-ID
- Stratégie Suisse numérique
- Stratégie de cyberadministration de la Confédération et passage à Administration numérique suisse
- Stratégie d'informatique en nuage de la Confédération
- Développement des normes d'eCH
- Développement continu ISO 27'00 ss et protection informatique de base de la Confédération
- EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information)
- Perfectionnement / remplacement sM-Client
- Développement de services web
- Connexion des réseaux de santé
- Connexion de l'Association Suisse d'Assurances
- Développement juridique dans les domaines pertinents, par exemple protection des données, utilisation du n° AVS, loi sur le service des adresses, utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités, surveillance des systèmes informatiques du 1<sup>er</sup> pilier, etc.

La liste des projets / thèmes est complétée en permanence.